

david énergies snc 22 ter, avenue Denis Papin 49100 Angers

Téléphone: 02 41 46 16 72 ou mobile : 06 71 06 20 51 et 06 81 69 78 86

info@davidenergies.eu www.davidenergies.eu david énergies snc · 22 ter, Avenue Denis Papin · 49100 Angers
Préfecture de Maine-et-Loire
Madame **Valérie GRENON**Direction de l'Interministérialité et du Développement Durable
Bureau des procédures environnementales et foncières
Place Michel Debré

49934 Angers Cedex 9

Parc éolien de La Grande Levée : demande de prorogation de l'Autorisation d'Exploiter au 31 mars 2022.

Angers, le 14 octobre 2019 Prorogation de l'autorisation d'exploiter PE La Grande Levée - 14.10.2019.docx

Monsieur Le Préfet,

Vous avez bien voulu signer un arrêté préfectoral nous autorisant à exploiter le parc éolien ci-dessus référencé en date du 20 mars 2018 référencé sous le numéro DIDD – 2018 n° 64.

Nous vous remercions pour cette autorisation et vous informons connaître des difficultés avec les délais de livraison des éoliennes. Et vous sollicitons de ce fait afin d'obtenir un délai supplémentaire pour la date de mise en service du parc éolien.

En effet, les délais de livraison des machines initialement espérées rendues sur site pour la fin du mois de mai 2020 nous laissaient supposer une mise en service pour le mois d'octobre ou novembre 2020. La demande internationale des machines considérées est telle qu'une livraison des éoliennes nous a finalement été confirmée pour le mois de juillet 2021, nous laissant espérer une mise en service du parc éolien de la Grande Levée durant les mois d'octobre/novembre 2021.

Ce report se passe en l'absence de changement substantiel de circonstances de fait et de droit ayant fondé votre autorisation et pour des raisons indépendantes de notre volonté. Dès lors, le délai de réalisation des travaux et la mise en service du parc étant de 3 ans à compter de la publication de l'arrêté préfectoral, nous vous serions très obligés de bien vouloir proroger la date pour l'activation de l'autorisation d'exploiter au

## 31 mars 2022.

Cette demande n'implique absolument aucune modification du projet éolien, les machines et le projet demeurant à l'identique ; il est ici simplement question d'un simple report temporel.

Nous considérons que cette évolution est sans incidence dans la mesure où elle ne modifie pas les conditions d'implantation des machines, ni leur impact sur l'environnement : impact paysager identique, impact faune et flore identique, il en va de même pour l'impact acoustique, etc.... Aucune modification n'est prévue, seul le délai de mise en service sera reporté dans le temps.

Nous informons donc Monsieur Le Préfet de cette modification afin qu'il puisse en être tenu compte au titre de l'autorisation dont nous bénéficions. Et le prions de bien vouloir nous autoriser à proroger l'autorisation d'exploiter du Parc Éolien de La Grande Levée à la date précédemment proposée du 31 mars 2022.

Nous vous remercions par avance pour la diligence avec laquelle vous voudrez bien traiter notre sollicitation et vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de notre considération respectueuse.

C.J. David

<u>Pièce jointe</u>: Pouvoir signé par le gérant de la société Parc Éolien de La Grande Levée snc

## **POUVOIR**

Je soussigné, Monsieur **Jean-Marie GABORIEAU**, donne en tant que représentant et pour

le compte de la société :

SNC Parc Éolien de La Grande Levée domiciliée à La Petite Blouère, 49340 Vezins - France,

- ci après dénommée « Société »

pouvoir à la société

**SNC David énergies** domiciliée 22 ter avenue Denis Papin, 49100 Angers

Pour

Faire évoluer l'arrêté préfectoral daté du 20 mars 2018 sous la référence numéro DIDD – 2018 n° 64 portant autorisation unique et autorisant la **Société** à exploiter le parc éolien de La Grande Levée ; ce parc comprenant 3 éoliennes de 3,6 MW chacune pour une puissance totale de 10,8 MW.

Ceci en demandant une prorogation de l'autorisation d'exploiter à la date du 31 mars 2022, le délai de réalisation des travaux et à défaut de mise en service du parc étant de 3 ans à compter de la publication de l'arrêté préfectoral.

Pour faire et valoir ce que de droit

À Vezins, le 8 octobre 2019

Pour le compte de la société

Sover

SNC Parc Éolien de La Grande Levée

Le Gérant, par délégation de pouvoirs : Jean-Marie GABORIEAU